

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Par cette enveloppe financière d'un montant moyen de subvention de 1916€ par dossier retenu, la Métropole souhaite, entre autre, inciter les clubs sportifs de bassin de vie à une plus forte mutualisation des moyens et équipements.

C'est une orientation louable et je crois admise désormais par tous les acteurs publics et associatifs locaux, tant il est vrai que de nouvelles coopérations sont nécessaires pour éviter de disperser les ressources, en particulier financières, devenues de plus en plus contraintes.

Cependant, pour louable qu'elle soit, cette orientation aurait besoin d'un engagement plus volontariste et plus conséquent de la Métropole tant auprès des clubs locaux qui animent le territoire et offrent une diversité de pratiques, que des communes dont dépend exclusivement en définitive la réalisation de ces équipements sportifs.

Et là, force est de constater que l'offre de la Métropole aux communes est bien décevante et manque d'ambition.

Dans le Pacte de cohérence métropolitain présenté comme un contrat modèle, à imiter, de partenariat gagnant/gagnant, cela se résume à un support en ingénierie. Rien sur le financement des projets. Ce n'est pas prévu dans le contrat.

Rien en matière de politique foncière par exemple. Alors que bien des communes sont en tension sur ce sujet et ne disposent pas ou très peu de capacité, sont confrontées à des coûts très élevés d'achat du foncier, aucun moyen n'est engagé pour identifier les sites d'implantation ou à restructurer dans les bassins de vie et mobiliser les outils réglementaires en ce sens.

Tout au plus, le cadre réglementaire du droit des sols de compétence métropolitaine, autrement dit le PLU, futur PLUH, prévoit des dérogations pour que la commune puisse agir sur du foncier très contraint et ainsi réaliser des équipements publics, sportifs, en s'appuyant sur l'intérêt collectif de ceux-ci. On en connaît les limites dans certains cas, hélas où la justice fait fi du bon sens, des validations de ces dérogations, et balaie d'un revers la cause du sport et de l'intérêt général.

En matière de financement des équipements rien non plus de la part de la Métropole. Même pas pour les investissements dans des équipements sportifs dédiés au sport des collégiens. Et pourtant, ce ne sont pas les besoins qui manquent notamment pour les gymnases par exemple. Je connais une commune où le Maire n'a d'autre choix que d'échanger du foncier municipal avec la Métropole pour envisager de reconstruire ensuite le gymnase au bénéfice du collège de compétence métropole. C'est un comble tout de même !

Je sais ce que M. Brumm répondra : la PPI ne prévoit pas d'aide à l'investissement local. Oui, à l'inverse du Département qui participait à l'investissement communal justement pour ne pas créer de distorsion entre territoires. Mais pour le sport dans les collèges, c'est possible de faire un effort, je pense.

L'enjeu est capital pour l'avenir du sport et des clubs d'envergure locale et dans les bassins de vie. Car ce sont ces clubs et ces communes qui créent le lien générationnel, la dynamique sportive et pourront non seulement fournir les futurs compétiteurs de haut niveau demain mais surtout permettront de maintenir une offre sportive de proximité, pour nos jeunes, pour favoriser le sport pour tous et le handi-sport.

Enfin, c'est un enjeu économique comme il est indiqué dans le rapport pour une pérennisation des emplois. Je parlerai aussi de leur développement imposé aux clubs car nous le savons bien, le bénévolat devient de plus en plus difficile à susciter, à pérenniser. Sans bénévole, sans cette ressource, cette richesse, il faudra bien se tourner vers des salariés donc donner aux clubs la capacité de les embaucher.

Je vous remercie.